

## Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale 2018 de l'association Noé21

En notre qualité de réviseurs des comptes, le 15 mars 2018 nous avons vérifié les comptes annuels de l'association Noé21 pour l'exercice débutant au 1er janvier et arrêté au 31 décembre 2017.

Le total du bilan s'élève à CHF 19'341.23 et le compte de résultat fait état d'un bénéfice de CHF 877.39. Notre révision a été effectuée sur la base du bilan au 31.12.2016 approuvé par l'assemblée générale 2017.


Les comptes annuels 2017 ont été contrôlés en procédant à des examens par sondage et à des analyses et sont reconnus comme corrects et complets. Les soldes du bilan sont justifiés, les présents justificatifs correspondent à la comptabilité et celle-ci a été établie correctement, conformément au règlement.

Le bilan et le compte de résultat pour l'exercice 2017 concordent avec la comptabilité. Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les présents comptes annuels.

Genève, le 18 Avril 2018

Signature des réviseurs des comptes:



Robert Pattaroni



Philippe Meyer de Stadelhofen